

# OBJECTIF DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

## SYNTHÈSE

L'objectif du Gouvernement wallon de réduire drastiquement la pauvreté est composé de dimensions multiples et interreliées. Le présent document a pour but de les mettre en lumière. L'identification de ces dimensions constitue en effet **une étape nécessaire afin d'évaluer la contribution de politiques particulières** à cet objectif. Cela permet de nuancer et de mieux interpréter la manière dont ces politiques, y compris celles qui ne visent pas directement la pauvreté, pourraient contribuer à la réduction de la pauvreté.

## INTRODUCTION

Dans sa déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon s'est donné pour objectif de réduire drastiquement la pauvreté et de garantir aux citoyens une vie décente. Le Gouvernement s'est engagé à **réduire de moitié la part de personnes en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** d'ici 2030 (1 wallon.ne sur 8 contre 1 wallon.ne sur 4 actuellement).

Cet objectif s'inscrit dans la lignée de celui défini par l'Union européenne à travers le Socle européen des droits sociaux, adopté en 2017 et renouvelé en 2021, fixant un objectif de diminution d'au moins 15 millions de personnes (dont au moins 5 millions d'enfants) menacées de pauvreté et d'exclusion sociale.

Cette cible européenne s'est récemment traduite au niveau de la Belgique par un engagement de réduction de 279.000 personnes (dont 93.000 enfants) menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale d'ici à 2030.

### Plan wallon de sortie de la pauvreté

Dans son Plan de Sortie de la Pauvreté 2020-2024, le Gouvernement wallon précise que « la réalité de la pauvreté recouvre plusieurs facettes » (...) et qu'elle « ne peut donc pas être appréhendée sous un angle unique ».

**-50%**

PERSONNES EN RISQUE DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE D'ICI 2030



## LA PAUVRETÉ : UN PHÉNOMÈNE PROCESSUEL ET MULTIDIMENSIONNEL

La pauvreté est un phénomène complexe ; elle s'illustre par une hétérogénéité de problématiques (ex. : insuffisance de revenus, reports de soins, stigmatisation) et de visages. Elle touche des personnes de tous âges et de tous milieux, comme les sans-abris, les travailleurs pauvres, ou les familles monoparentales. Elle se situe également au croisement de diverses politiques publiques, que celles-ci luttent directement ou non contre la pauvreté.

La pauvreté ne se résume pas à un phénomène social unique, encore moins à une catégorie homogène de personnes. Elle doit être considérée comme un **processus d'accumulation progressive de difficultés par des populations aux situations différentes**, plutôt que comme un état.

La réduction de la pauvreté concerne **trois dimensions** liées : les privations, l'expérience de la pauvreté et les interactions des personnes précaires avec d'autres personnes ou avec les institutions.

### ≡ Les privations

La pauvreté envisagée sous l'angle des privations conduit à porter l'attention sur un manque de ressources, qu'elles soient monétaires, matérielles ou sociales. Cela se traduit, d'abord, par la **difficulté d'accéder à un travail** équitablement rémunéré, sûr, stable, réglementé et digne. Ensuite, la privation peut être liée à une **insuffisance de ressources et revenus**, ne permettant pas de subvenir aux besoins de base et aux obligations sociales afin de maintenir l'harmonie familiale et de vivre dans de bonnes conditions. Enfin, la privation correspond également à un **accès insuffisant aux biens et services nécessaires** pour mener une vie décente et assurer une participation pleine à la vie en société. Ces problèmes sont liés entre eux et entraînent donc des effets cumulatifs.

### ≡ L'expérience

L'expérience de la pauvreté traduit un processus de déshumanisation. Elle se caractérise par une dépossession du pouvoir d'agir, caractérisée par un manque de contrôle sur sa vie et la dépendance aux autres en raison (d'un espace) de **choix restreints**. Elle entraîne aussi des difficultés en matière de **santé : souffrances physiques, mentales et émotionnelles** intenses, accompagnées d'un sentiment d'impuissance. Elle implique enfin un combat et une **lutte permanente** contre les effets des différentes souffrances causées par la pauvreté.

### ≡ Les interactions

Les interactions visent la dimension relationnelle de la pauvreté. Celle-ci est façonnée par la manière dont différents groupes sociaux et institutions perçoivent et interagissent avec les personnes en situation de pauvreté. On observe, d'une part, une **capacité limitée des institutions à répondre de manière appropriée** et respectueuse aux besoins des personnes en situation de pauvreté, soit par la nature de leur action, soit par leur inaction. Cela entraîne un phénomène de non-recours aux droits. D'autre part, il existe également une **perception négative des personnes en situation de pauvreté** par d'autres personnes ou groupes sociaux. Ces interactions ont notamment pour conséquence le manque de reconnaissance des contributions des personnes précaires à la société.

### Lutter contre la pauvreté : entre opportunités et participation

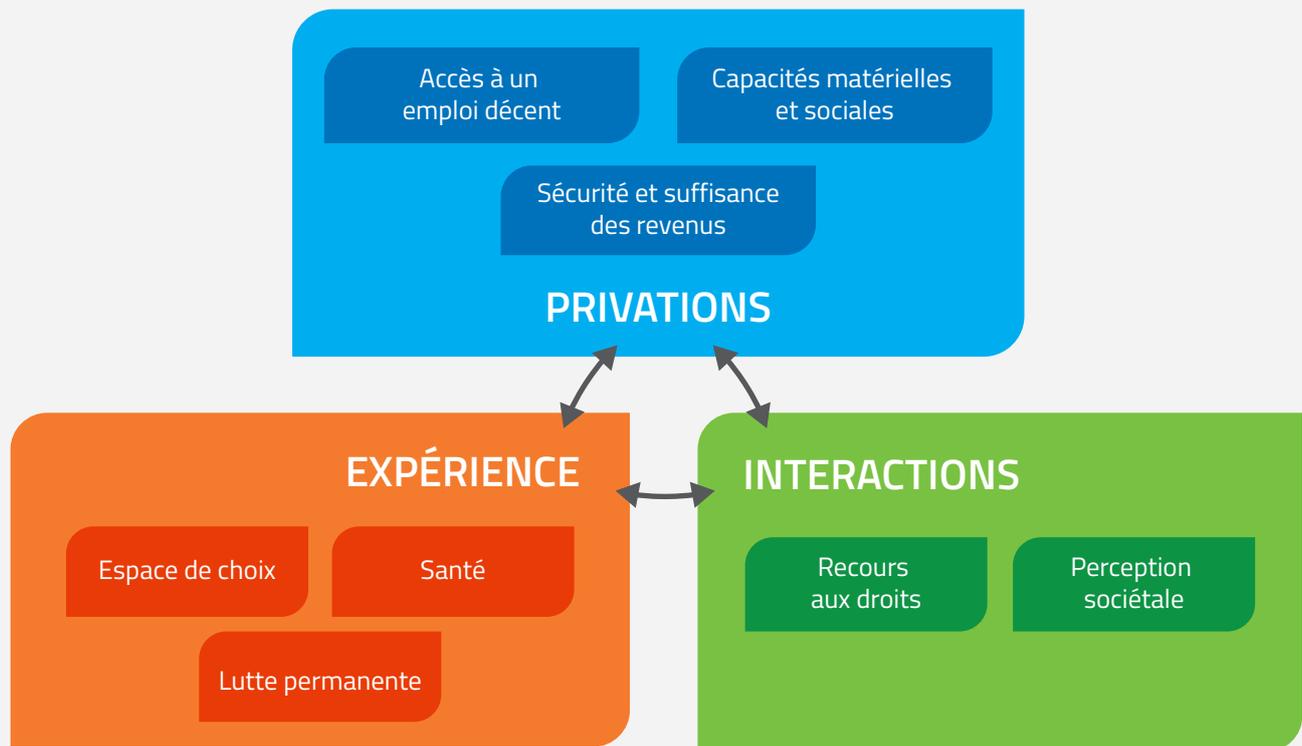
Comprendre et agir sur la pauvreté nécessite de considérer la capacité des individus à saisir les opportunités qui s'offrent à eux et à participer à la société.

L'accès aux ressources et leur utilisation (les opportunités) peuvent en effet être entravés par une accumulation de facteurs individuels, institutionnels et territoriaux. Ceux-ci limitent la capacité des individus à sortir de la pauvreté. Il s'agit par exemple du niveau d'éducation, de la communication sur les aides disponibles ou la disponibilité et le prix du logement.

Ensuite, la pauvreté se traduit également par une forte restriction des choix. La participation sociétale des personnes est conditionnée à la conformité aux règles qui leur sont imposées. Elles peuvent donc se sentir marginalisées et s'éloigner des institutions et ne pas faire usage de leurs droits. Par conséquent, la pauvreté limite la capacité des individus à participer à la société. En retour, la limitation des choix et de la participation sociétale peuvent renforcer la pauvreté.

**La pauvreté ne peut se résumer à un manque d'argent ou, plus largement, à un manque de ressources.**

Schéma illustrant les dimensions liées à la réduction de la pauvreté.



## CONCLUSION

L'atteinte des objectifs du Gouvernement wallon en matière de réduction de la pauvreté doit être analysée en prenant en compte ces dimensions interreliées. Cette approche permet de décomposer l'objectif en différentes sous-dimensions sur lesquelles agir. Cela permet également de croiser l'objectif de réduction de la pauvreté avec les deux autres objectifs fondamentaux du Gouvernement wallon (augmentation du taux d'emploi et réduction des émissions de gaz à effet de serre), pour favoriser les synergies et opportunités, éviter les contradictions (ex. mesures bloquantes à moyen et long terme, effets de bords ou rebonds, impacts négatifs sur les publics vulnérables), et trouver des mesures ambitieuses et coordonnées qui actionnent les leviers les plus efficaces.

